



Soutenir la paroisse

« *Chaque jour, l'Église vous ouvre ses portes. Chaque jour, l'Église annonce, L'Église célèbre, l'Église accueille et sert tout homme* »
Mgr François FONLUPT, évêque de Rodez

Depuis la séparation des Églises et de l'État en 1905, l'Église catholique ne perçoit aucune subvention. Elle ne peut vivre qu'en s'appuyant sur la volonté, l'engagement et la générosité de celles et ceux qui en sont membres ou se sentent proches d'elle. Pour fonctionner au quotidien la paroisse a besoin de moyens financiers. Voici les cinq principales ressources de l'Église.

LE DENIER DE L'ÉGLISE

C'est la principale ressource du diocèse qui permet aux prêtres, religieuses et animateurs laïcs, de vivre et d'agir. L'indemnité des prêtres est financée grâce à cette ressource.

LES FRAIS PAROISSIAUX

C'est la principale ressource de la paroisse qui permet de couvrir les charges de fonctionnement : entretien des bâtiments, chauffage, électricité et celles liées aux différentes activités paroissiales. Le denier de l'Église et les frais paroissiaux sont assimilés à des dons et **bénéficient d'une déduction fiscale** (si vous êtes imposables, vous pourrez déduire de votre impôt 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable).

LES OFFRANDES DE MESSE

Elles sont destinées aux prêtres pour la célébration d'une messe à une intention particulière : personne malade, nouveau baptisé, jeune couple marié, mémoire d'un défunt.

LE CASUEL

C'est la participation des catholiques à l'occasion des grands moments de la vie. Il participe à assurer le paiement des frais occasionnés lors d'un mariage, d'un baptême ou de funérailles.

LES QUÊTES

Lors des célébrations elles permettent également de faire face aux charges de fonctionnement paroissiales et financent les activités ecclésiales.

I LES HONORAIRES

- **Offrandes de messe** (intention, neuvaine, anniversaire) : **18 €**
- **Offrande de mariage** : 150€ (qui sera réparti en : 17€ pour la messe ; 73€ pour la paroisse ; 60 € de solidarité diocésaine)
- **Offrande de sépulture** : 110€ (qui sera réparti en : 17€ pour la messe ; 43€ pour la paroisse ; 50 € de solidarité diocésaine)
- **Offrande de baptême** : 50€

Le montant effectivement demandé doit respecter les possibilités de chacun.



ET AUSSI : LES LEGS

À ces cinq sources de financement se rajoutent les legs qui sont un soutien pour l'Église de demain. L'association diocésaine de Rodez est habilitée à recevoir des legs, des donations et à bénéficier de contrats d'assurance-vie en exonération de tout droit de succession.

Si vous êtes soumis à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), vous pouvez bénéficier d'une déduction d'impôt de 75 % de vos dons.

« Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte car Dieu aime celui qui donne avec joie. » (2 Cor. 9,7)

Le don est au cœur du message que nous a transmis le Christ, lui qui a donné sa vie par Amour pour l'homme et pour notre salut. Chacun de nous est invité, à la suite de Jésus, à entrer toujours plus avant dans la logique du don : don de soi, don de temps, mais aussi don matériel, tous indispensables pour permettre à l'Église de transmettre à tous les trésors de la foi.

